

TAM... IDENTIFICATION DE LA POLICE OU...
UNITÉ DE GENDARMERIE

FICHE N° 510600
CARTE DE PAIEMENT

IMMATRICULATION... DATE... COMMUNE DE L'INFRACTION

CONTRAVENTION... LAUS...
LA CONTRAVENTION RE... LA V...
LE CAS SUIVANT:

CLASSE	AMENDE	FORFAIT	AMENDES FORFAITAIRES MAJORÉES (1)
<input type="checkbox"/> PIETON	50 CFP	100 CFP	150 CFP
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère}	200 CFP	400 CFP	600 CFP
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème}	4150 CFP	8300 CFP	12450 CFP
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème}	8300 CFP	16600 CFP	24900 CFP
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème}	16600 CFP	33200 CFP	49800 CFP

À DÉFAUT DE PAIEMENT DANS LES 45 JOURS, VOUS RECEVREZ UNE AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE DU MONTANT INDICÉ CI-DESSUS.

DESTINATAIRE DU PAIEMENT
Caisse du Receveur-Conservateur des Hypothèques
115, rue Dumont d'Urville immeuble « TE FENUA »
BP 114 - 98713 Papeete

PARLEMENT OU CONSTATION
VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO

**NE TENTEZ PAS
LES VOLEURS**

ADOPTÉZ LES BONS COMPORTEMENTS

- 1 - Ne laissez pas d'objets apparents
ou de valeur dans votre véhicule,
ni de documents administratifs
(carte grise, permis de conduire, ...)
- 2 - Stationnez votre véhicule dans
un lieu éclairé et fréquenté
- 3 - Verrouillez systématiquement
les portières du véhicule

LUTTER CONTRE LES VOLS DANS UN VEHICULE

Déposez plainte auprès :

- de la direction de la sécurité publique,
avenue Pouvanaa a Oopa à Papeete
- d'une brigade de gendarmerie

En cas de vol :

- de votre carte de crédit,
faites opposition immédiatement
auprès de votre banque

